

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe de la CGT

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI)

La négociation du PTCI est un projet qui soulève interrogations, inquiétudes et même indignation, ce qui justifie l'opposition de la CGT à ce traité. Cette négociation concerne des centaines des millions de personnes et ferait naître l'accord commercial le plus vaste jamais réalisé, elle se déroule dans une opacité quasi-totale et ne répond à aucune règle de transparence et de démocratie. Elle suscite les mêmes réactions de part et d'autre de l'Atlantique, sur l'emploi, notamment celui des femmes, le droit et l'organisation du travail, la lutte contre le réchauffement climatique, l'alimentation, les normes sanitaires ou environnementales ou la concurrence des entreprises. Les orientations initiales du PTCI sont de nature à porter atteinte à la capacité même des États à légiférer et à régler. Elles donneraient toujours plus de poids aux multinationales favorisant la mise en concurrence au détriment des nécessaires coopérations.

Les travaux sur cet avis ont été réalisés dans des conditions difficiles, sur un sujet compliqué et entre deux mandatures. Ils ont permis de cerner l'ensemble des dangers de ce projet. La CGT s'est investie fortement dans ce travail et a porté de nombreuses propositions.

L'avis propose des recommandations importantes même si notre groupe aurait, sur certains sujets, préféré qu'elles soient plus fermes, par exemple en termes de transparence et de démocratie. Ce projet est satisfaisant et donne des points d'appuis pour un processus qui est loin d'être terminé et doit trouver, sous une forme ou une autre, sur son passage les exigences de la société civile française et des autres parties tant européennes qu'américaines. Cela exigerait la tenue d'un grand débat public étayé par les éléments d'information nécessaires et des études d'impacts indépendantes.

En réponse à une saisine du Premier ministre, l'avis exige réponse du gouvernement et suivi de notre part.

Ce Gouvernement et les suivants devront porter des exigences auprès de la Commission européenne qui, rappelons-le, négocie pour la partie européenne.

L'avis devra être aussi fortement porté par notre Conseil à tous ses niveaux de responsabilité.

Il nécessite des points d'étapes réguliers et des prolongements de réflexion. Ainsi, dans le cadre du centenaire de l'Organisation internationale du travail, la CGT demandera que celui-ci soit l'occasion de donner un rôle à cette organisation pour le progrès social et la lutte contre les dumpings dans le cadre du commerce international. Celui-ci doit contribuer à l'élévation du niveau de vie des citoyennes et des citoyens des États concernés dans un cadre de développement humain durable qui doit être de plus en plus contraignant.

Le groupe de la CGT devait voter favorablement l'avis sous réserve d'amendements ne dénaturant pas le texte. Mais le groupe de la CGT a estimé que les amendements déposés en séance par le groupe des entreprises modifiaient ostensiblement des éléments essentiels de l'avis. Cela a conduit à modifier sa position et voter contre l'avis.